

10 Faits divers & Justice

Homicide au quartier Apostrophe

Il tue son ami en voulant lui faire peur

Cadette ONDO EYI

Libreville/Gabon

UN jeune Camerounais, âgé de 22 ans, est passé de vie à trépas le dimanche 9 septembre dernier, au quartier Apostrophe, dans le troisième arrondissement de Libreville. Dereck Obiang aurait succombé à ses blessures causées par une arme blanche. L'auteur présumé de cet homicide est Dieudonné Kombila Mbadinga, alias "Aroma". Agé de 20 ans, ce jeune Gabonais, non scolarisé, est actuellement en garde à vue à la Police judiciaire (PJ) pour les nécessités d'enquête.

Ce jour-là, peu avant le drame, les deux amis effectuent une virée nocturne du côté du Tropicana, un endroit très fréquenté par des jeunes. Vers 23 heures, ils décident de quitter les lieux. Mais, au lieu de rentrer chez lui, Dieudonné Kombila Mbadinga décide plutôt de passer la nuit chez son ami.

Malheureusement, sous l'effet de l'alcool et du chanvre indien, dit-on, Aroma aurait troublé la tranquillité de son compagnon, le poussant à bout. Pour calmer cet empêcheur de dormir en paix, Dereck lui donne une giflette. Mais à la place de la tran-



Photo : COE

Dieudonné Kombila Mbadinga dit regretter son acte.

quillité recherchée, l'hôte de Kombila Mbadinga essuie la colère de ce dernier.

ALTERCATION • La vive altercation qui s'ensuit tourne à l'avantage de Dereck. Blessé dans son amour-propre, Dieudonné décide de laver l'affront autrement. Aussi, sort-il de sa poche un couteau, de sa poche un couteau, pour son attaque. Effrayé, son antagoniste tente de s'éloigner en sortant de la chambre. Mais pas pour longtemps puisqu'il revient, quelques instants après, armé d'un morceau de bois.

Sur ces entrefaites, les hostilités reprennent. Et cette fois-ci, c'est Dieu-

donné qui tient sa revanche, hélas fatale pour son vis-à-vis, les coups de couteau qu'il lui porte s'avérant mortels. Dereck Obiang rend son dernier soupir au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL) où il a été conduit en urgence par des secouristes, juste après l'altercation.

Interpellé, puis placé en garde à vue, Dieudonné Kombila Mbadinga est passé aux aveux au cours de l'interrogatoire. Il a dit regretter son acte, soulignant que son intention n'était pas "de donner la mort à son ami", mais "tout simplement de l'effrayer pour qu'il arrête".

Après avoir abandonné le domicile conjugal à Makokou

Elle simule un kidnapping qui a failli coûter cher à son conjoint

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

CONVAINCUS qu'il est arrivé malheur à M.M.M., les parents de cette compatriote âgée de 30 ans, ont accusé son compagnon, W.N., Gabonais lui aussi de 35 ans, de l'avoir assassinée. Mais la vérité a fini par éclater. Cette mère de quatre enfants avait passé la nuit hors de chez elle pour avoir une aventure galante. Les faits, rapportés par une source proche du dossier, ont lieu le samedi 1er septembre dernier à Makokou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. L'après-midi, M.M.M. quitte son domicile pour prendre part à un mariage du côté du stade Moussa. Jusqu'à tard dans la nuit, elle ne rentre pas. En allant se coucher, son conjoint lui laisse ce message par l'entremise de

leurs enfants : « Il est hors de question que tu dormes sous mon toit, au risque de te voir infliger une sévère correction ».

Après avoir lu le message à son arrivée, M.M.M., terrorisée, prend rapidement une douche, se change, puis ressort aussitôt. Direction : le quartier Central où elle prend du bon temps en compagnie d'un certain Y.E. Puis, les deux tourtereaux continuent leur aventure au domicile de l'homme, au quartier Alarmintang où ils passent la nuit. Les choses se passent tellement bien que la dame décide de prolonger son séjour chez cet amant d'un soir. Pire, elle ne donne pas de ses nouvelles ni à ses parents, ni à son conjoint. Inquiet, son père se rapproche de la PJ, le mercredi 5 septembre, pour faire part de la disparition de sa fille. Comme c'est souvent le cas dans ce genre de situation, le principal sus-



Photo : AEE / L'Union

Le parquet de Makokou a requis la liberté provisoire en faveur de la femme infidèle. En attendant.

pect est W.N. Il est interpellé le même jour par la PJ, puis placé en garde à vue.

Au cours de l'interrogatoire, il n'a cessé de clamer son innocence, ajoutant qu'il ne sait pas où sa femme se trouve. Mais personne ne le croit. Des personnalités politiques de la localité sont même accusées d'avoir commandité le rapt de la jeune femme, avec la complicité des

agents de la PJ que les parents soupçonnent de collusion avec des "mains noires".

RÉPUTATION • Le vendredi 7 septembre, coup de théâtre : M.M.M. donne enfin de ses nouvelles. Elle joint au téléphone ses parents pour leur annoncer qu'elle a été kidnappée et qu'elle s'est réveillée dans un bosquet à Alarmintang. La famille se rend sur les lieux. Elle trouve sur place

la trentenaire avec de la bave, entre autres, à la bouche. Elle est aussitôt conduite au domicile familial.

Les Officiers de police judiciaire (OPJ), saisis, s'y rendent eux aussi peu de temps après. Puis, en compagnie des parents de la dame, ils conduisent celle-ci au Centre hospitalier régional de Makokou pour lui faire passer des examens médicaux. Mais, à la surprise générale, les médecins ne décèlent aucun symptôme chez la patiente. Au regard des incohérences et autres zones d'ombre constatées, le parquet de Makokou exige aux limiers de placer la dame en garde à vue. Entendue sur procès-verbal, M.M.M. passe aux aveux. « Je regrette d'avoir causé du tort à mes parents et à mon mari. J'ai simulé un enlèvement pour avoir fait tout ce temps chez un autre homme », aurait-elle dé-

claré.

Auditionné à son tour, Y.E., l'amant en question, déclarera que la femme lui a dit qu'elle était libre de tout engagement...

« Cette histoire a entaché la réputation de plusieurs personnalités politiques du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Mais aussi celle des OPJ, qui, harcelés par les parents, amis et connaissances de M.M.M., ont été accusés de collusion avec les commanditaires d'un assassinat qui n'est finalement pas un. Mieux, d'avoir perçu d'importantes sommes d'argent », confie une source autorisée.

La femme infidèle a été présentée au procureur de la République, le mercredi 12 septembre. Lâchée en liberté provisoire, elle comparaitra prochainement devant le tribunal de Makokou pour trouble à l'ordre public et délaissement d'enfants.

Cambriolage à Avéa, dans le deuxième arrondissement de Libreville

Deux débits de boisson visités nuitamment par des intrus



L'un des Kiosques visités.



le lieu où a été perpétré le vandalisme.



Cette porte ouverte a subi les foudres des voleurs.

AN

Libreville/Gabon

DEUX débits de boisson ont été cambriolés, récemment, en pleine nuit, au quartier Avéa, dans le

deuxième arrondissement de Libreville. Après s'être introduits par effraction dans les locaux ciblés, les intrus y ont dérobé plusieurs effets de valeur, notamment des appareils : téléviseurs écran plasma, modems, lecteurs DVD et

Blu-ray, décodeurs de câble/télévision. Ils en ont également profité pour vider les étagères ainsi que les réfrigérateurs et les congélateurs de tout leur contenu. De même qu'ils ont fait main basse sur les espèces sonnantes

et trébuchantes trouvées dans les tiroirs-caisses. Les voleurs ont ensuite quitté tranquillement les lieux sans être inquiétés, dans un périmètre où les gens ont pourtant veillé tard cette nuit-là, en raison de la chaude am-

bianche qui régnait encore dans les autres débits de boisson des environs. Une victime, désespérée par le vol perpétré chez elle, croit savoir que les auteurs de ce délit ont dû opérer après une heure du matin, l'heure à laquelle

elle a fermé son bar. Du coup, une question taraude les esprits. Les cambrioleurs auraient-ils bénéficié des complicités pour passer à l'acte aussi facilement et en toute quiétude ? Affaire à suivre.